

Ce résumé donne un aperçu de votre régime de prestations collectives. Les employés réguliers à temps plein travaillant plus de 24 heures par semaine et leurs personnes à charge admissibles peuvent participer au régime de prestations collectives. Il est important que vous et votre ou vos personnes à charge admissibles adhérerez au régime dans les 31 jours suivant votre date d'admissibilité afin d'éviter toute limitation et restriction de la couverture. BrandSafway paie 100 % des primes Vie, décès et mutilation par accident, Santé et Soins dentaires. Les employés paient 100 % du coût des primes d'invalidité de longue durée afin que la prestation ne soit pas imposable en cas de réclamation.



Vie, décès et mutilation par accident

- 1x revenu annuel jusqu'à un maximum de 500 000 \$
- Conjoint 15 000 \$
- Personne à charge 7 500 \$
- Cessation d'emploi : À 65 ans, à la retraite ou à la cessation d'emploi



Assurance-maladie complémentaire

- Remboursement à 100 % des services et fournitures admissibles jusqu'à concurrence des frais raisonnables et habituels
- Médicaments sur ordonnance compris
 - Médicaments génériques obligatoires
 - Plafond des frais de distribution de 8 \$ (sauf au Québec)
- Chambre d'hôpital semi-privée
- Praticiens paramédicaux : 500 \$ par praticien par année de prestation pour les éléments suivants :
 - Acuponcteur
 - Chiropraticien
 - Diététiste
 - Massothérapeute
 - Ostéopathe
 - Physiothérapeute
 - Naturopathe
 - Podiatre
 - Psychologue/Travailleur social
 - Orthophoniste
- Soins oculaires :
 - Un examen tous les 24 mois
 - 325 \$ tous les 24 mois pour les lentilles, montures et verres de contact
- Équipement et fournitures médicales inclus : se référer au livret des prestations pour une liste complète



Invalidité de longue durée

- Prestation : 66,67 % des premiers 2 500 \$ de la rémunération mensuelle plus 50 % des 3 000 \$ suivants, et 40 % du reste
- Maximum hebdomadaire : 15 000 \$ non imposable
- Période d'admissibilité de 119 jours
- Cessation d'emploi : À 65 ans, à la retraite ou à la cessation d'emploi



Soins dentaires

- Soins dentaires de base remboursés à 100 %.
 - Radiographies, examens oraux, nettoyages
- Soins dentaires majeurs remboursés à 50 %
 - Couronnes, ponts, dentiers
- Maximum annuel combiné pour les prestations de base et majeures de 1 750 \$ par personne par année de prestation
- Les services d'orthodontie pour les enfants à charge sont remboursés à 50 % jusqu'à un maximum à vie de 1 500 \$ par personne à charge



Compte de dépenses pour soins de santé

- 500 \$ par employé par année civile
- Pour une couverture supplémentaire des frais de santé ou dentaires admissibles non couverts par le régime (frais admissibles définis par l'Agence du revenu du Canada).



Voyages d'urgence hors du pays

- Remboursement à 100 %.
- Maximum illimité
- Urgences imprévues et inattendues
- Voyages d'affaires ou d'agrément
- Vous devez voyager avec votre carte d'assistance voyage

Administrateur des prestations
Centre de solutions d'avantages de TELUS
1-855-982-1009

[Helpdesk Flexit360@telus.com](mailto:Helpdesk_Flexit360@telus.com)

- Inscription, couverture, bénéficiaire, événements de la vie

SSQ Assurance
1-877-651-8080
Espace-client.ssq.ca

- Réclamations

L'équipe RH de BrandSafway

- Demandes d'invalidité de courte et de longue durée